

Si vous ne pouvez pas voir ce message,  
vous pouvez le visualiser en ligne ici



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 27/04/2023

## A LA UNE

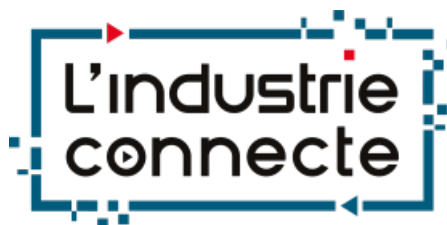
### “ L'industrie connecte : la plateforme collaborative des industriels engagés ”

Connaissez-vous déjà l'Industrie Connecte, **la plateforme collaborative des industriels engagés** :

[www.lindustrie-connecte.fr](http://www.lindustrie-connecte.fr) ?

Cette plateforme, à l'initiative de 11 UIMM territoriales, a une vocation nationale et a été créée pour les industriels adhérents à l'UIMM. Elle permet la mise en relation entre industriels, le développement de nouveaux partenariats techniques et la facilitation des échanges et des partages de pratiques.

**En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une licence gratuite pour échanger avec les industriels de la France entière, alors ne manquez pas cette opportunité !**



» **Plus d'infos**

## NOS ACTUALITÉS

## Le GEIQ Industrie 21 vous accompagne dans vos recrutements en alternance



Les étudiants débutent leurs recherches d'entreprise d'accueil pour leur future alternance, il est important d'anticiper les besoins pour trouver les meilleurs profils.

### **Connaissez-vous vos besoins en recrutements en alternance pour cette année 2023 ?**

Que ce soit des profils techniques, de production, de formation supérieure ou pour vos services supports le GEIQ Industrie 21 peut vous aider et faciliter votre recherche d'alternants !

» [Communiquez-nous vos besoins ici](#)



## “ Recherche jurys CQPM : mai et juin 2023 ”

Dans le cadre de nos jurys CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie), l'UIMM Côte d'Or recherche des professionnels, afin de pouvoir évaluer les candidats.

Vous souhaitez participer à la **valorisation de nos métiers** et au **développement de nos compétences** ?

Venez participer aux jurys CQPM, c'est également l'occasion de **découvrir d'autres sites industriels !**



**CQPM**

Certificat de Qualification Paritaire  
de la Métallurgie

» **Plus d'infos**



**Ces candidats recherchent :**

- **Un poste de technicien électrotechnique.** Il dispose d'une large expérience, notamment sur la partie électrique. Mobile entre Semur, Montbard et Venarey-les-Laumes.
- **Une alternance afin d'effectuer un BUT Génie Mécanique et Productique.** Mobile Dijon et alentours.
- **Un poste chargée de mission RH en CDI.** Expérience de 4 ans dans le secteur industriel. Mobile entre Dijon et Dole.
- **Un poste de RRH en CDI à proximité de Beaune.** Expérience de 7 ans en RH, et 3 ans en tant que Responsable RH.
- **Un alternance comme Soudeur Industriel,** afin d'effectuer un CQPM dans ce domaine. Il possède déjà un titre pro. Il est mobile Dijon et alentours.
- **Un stage en maintenance industrielle** du 19 au 30 juin, puis une alternance dans le même domaine à partir du 11 juillet, pour un CQPM Technicien de Maintenance.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter **Elodie NGUYEN** au 03 80 77 85 55 ou par mail à l'adresse [enguyen@maisondesentreprises.com](mailto:enguyen@maisondesentreprises.com)



## “ AJIR Bourgogne : soutenez la promotion de l'industrie avec votre solde de taxe d'apprentissage ”



Comme vous le savez, **les modalités de collecte de la Taxe d'Apprentissage ont changé cette année.**

Un nouveau process en 2 étapes a été mis en place :

- **Du 5 au 15 mai 2023** (en fonction de la taille de votre entreprise) : versement de votre solde de taxe d'apprentissage via la DSN d'avril
- **Du 25 mai au 15 septembre** : choix d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage sur la nouvelle plateforme Soltéa

Pour en savoir plus, consultez notre guide.

» **Consulter le guide**



Twitter



Suivez-nous !  
LinkedIn



Facebook



**UIMM 21**

Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex  
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01  
Contact:  
uimm21@maisondesentreprises.com  
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : [uimm21@maisondesentreprises.com](mailto:uimm21@maisondesentreprises.com)  
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à [uimm21@maisondesentreprises.com](mailto:uimm21@maisondesentreprises.com)